

**DA 303 – 23.12**

**Délibération du Conseil municipal de Vernier du 23 janvier 2024**

relative à un

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 2'000'000.00 POUR L'ÉQUIPEMENT DE PAVILLONS SCOLAIRES PROVISOIRES À BALEXERT**

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité de répondre aux besoins du parascolaire du midi de l'école de Balexert ;

vu la nécessité d'anticiper des besoins de salles de classes supplémentaires dans le quartier de Chatelaine-Balexert ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie du 20 décembre 2023 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal, par 28 OUI, 1 NON et 2 abstentions (majorité simple)

**décide**

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 2'000'000.00 TTC destiné à la réalisation des travaux pour l'équipement de pavillons scolaires provisoires à Balexert ;
- 2 de comptabiliser cette dépense nette dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette de CHF 2'000'000.00 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 21.33 dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.

